


LE GUIDE DE FINANCEMENT DES PME

CENTRE DE JEUNES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES



2017



MISE EN GARDE

Le présent guide est une simple œuvre de recherche qui ne dispense pas le lecteur de procéder aux vérifications qu'il juge nécessaires, ni au recours à un conseil compétent.

Les éléments présentés dans ce guide sont de portée générale. Ils n'ont pas vocation à se substituer à une recherche approfondie ou au jugement d'un professionnel. Le lecteur est mis en garde qu'il ne saurait assimiler l'utilisation du présent guide à un acte d'assistance ou de conseil. Il est informé que l'utilisation des données, cités ou formulés dans le présent guide demeure sous sa seule responsabilité.





TABLE DES MATIERES

Présentation du CJD	4
Présentation de la Konrad-Adenauer-Stiftung.....	6
Préface.....	9
Introduction.....	11
Le Financement en phase de Lancement.....	13
• Pré-lancement et amorçage.....	14
• Fond Propre.....	17
• Levée de fonds.....	21
Le Financement en phase d'exploitation.....	27
Le Financement en phase de développement.....	37
Le Financement en phase d'internationalisation.....	54
Le Financement auprès des organismes internationaux.....	57
Remerciements	64
Anexe.....	65





PRESENTATION DU CJD

Le CJP (Centre des Jeunes Patrons) devenu CJD (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise) en 1968, a été créé le 7 mai 1938 en France par Jean Mersch, fondateur du CJD, le mouvement demeure non partisan et force de propositions concrètes pour relancer l'économie et pérenniser les entreprises.

Le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Tunisie a été **créé en février 1998** en collaboration avec le CJD France et ce, dans le but de préparer la jeune entreprise tunisienne à relever le défi de la mondialisation.

Le CJD est à la fois :

- Une **organisation relevant de l'UTICA** qui soutient dans un cadre global et non sectoriel, les intérêts spécifiques des jeunes dirigeants de moins de 45 ans.
- Un **mouvement appartenant à un réseau international de JD**, fédéré autour d'une mission et de valeurs communes visant l'amélioration de la performance du JD et celle de son entreprise dans plus de 11 pays.

Le premier Bureau Exécutif National du CJD désigné en 1998 par le Président de l'UTICA était présidé par Mr. Montassar AZAIEZ.





Depuis le CJD a connu 6 présidents nationaux : Abdelaziz Darghouth, Monia Essaidi, Slim Ben Ammar, Wafa Makhoulouf, Khaled Zribi et actuellement Wafa Laamiri.

Depuis sa création le CJD a connu des périodes d'activités intenses à tous les niveaux, aussi bien au niveau du Bureau Exécutif National qu'au niveau des adhérents.

Nos Valeurs :

La Responsabilité

S'engager , assumer, agir pour le bien de la communauté

La Solidarité

Partage et force du collectif

La Loyauté

Audace, loyauté et honnêteté

Le Respect

Respect de l'autre, respect de la dignité Humaine, l'éthique, la déontologie

Notre vision :

Etre un mouvement représentatif des jeunes dirigeants une véritable force de proposition, crédible et influente qui enrichit le débat politique et inspire les changements socio-économiques.





Notre mission :

Le CJD Tunisie, poursuit, à l'instar du mouvement fondateur, une mission fédératrice et universelle, porteuse de valeurs humaines et d'efficacité économique, mission qui défend un **"libéralisme responsable"** plaçant l'humain au cœur de toutes les préoccupations et mettant **"l'économie au service de l'Homme"** .

La mise en œuvre de cette mission se fonde sur le principe de **"La Performance Globale"** qui associe à la performance économique de l'entreprise, une dimension sociale, sociétale et environnementale.

Nos piliers :

EXPÉRIMENTER
pour INNOVER

Expérimenter des idées innovantes dans son entreprise.

S'ENGAGER
pour INFLUENCER

Influencer pour partager nos idées et nos retours d'expériences et construire une économie au service de la vie.

SE FORMER
pour PROGRESSER

Se former pour devenir plus performant et rendre son entreprise plus performante.

RÈFLÈCHIR
pour ANTICIPER

Réfléchir et échanger sur des problématiques liées à l'évolution de notre environnement, social, sociétal ou environnemental.

DÉVELOPPER
pour PÉRENNISER

Développer pour pérenniser, car sans croissance, comment expérimenter les idées du CJD ?





PRESENTATION DE LA KONRAD-ADENAUER- STIFTUNG

Bureau pour la Tunisie et l'Algérie

Animée par ses principes fondamentaux – le désir de **promouvoir la Démocratie, la Liberté et la Justice** – la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) à Tunis s'emploie à ces fins, **depuis plus de 30 ans**, au moyen de ses activités dans la région du Proche-Orient et de la Méditerranée. La KAS s'engage sur place pour la réalisation d'objectifs de politique sociale et économique, dans le but de contribuer à une meilleure intégration et à la **création de réseaux entre l'Allemagne et les pays du Maghreb** d'une part, et à la promotion du dialogue euro-arabe de l'autre. La Konrad-Adenauer-Stiftung œuvre ainsi en étroite collaboration avec ses partenaires locaux pour développer les conditions favorables à la réalisation de la Démocratie et l'Etat de droit, du développement d'une Economie Sociale de marché, du dialogue euro-méditerranéen, ainsi que du dialogue entre les cultures et les religions.

Dans le monde d'aujourd'hui, **les développements politiques, sociaux et économiques ne se limitent plus qu'aux seules frontières nationales**, leurs effets s'étendent en revanche à l'échelle transnationale, régionale et globale. Conscient de ce fait et en complément aux activités nationales de la fondation, le bureau de Tunis,





en collaboration avec ses partenaires, donne la priorité à l'observation, à l'analyse et à la promotion de la coopération régionale et nationale. En présentant et en publiant des projets nationaux et les meilleurs pratiques, capables de servir d'exemples à l'ensemble de la région, la fondation encourage les échanges au niveau régional selon le leitmotiv : '**Penser globalement – Agir localement**'.

Pour atteindre cet objectif, la Konrad-Adenauer-Stiftung organise des conférences, des réunions, des ateliers, des études ainsi que des programmes d'information. Dans toutes ses activités, l'équipe de la KAS et ses partenaires œuvrent ensemble selon le **principe du partenariat**, en agissant dans le respect des principes éthiques et politiques qui les lient et en gardant à l'esprit que des réformes novatrices et des idées nouvelles ne peuvent se développer durablement qu'à **condition d'inclure dans leur conception et leur réalisation les décideurs et les populations concernées**. Ainsi et en accord avec ses partenaires, les institutions politiques (ministères et parlements), universités, groupes de réflexion, ONG, associations patronales, médias et partis politiques, elle conçoit, élabore, réalise et évalue les programmes à mettre en œuvre.

La promotion de l'Economie Sociale de Marché est un objectif très important pour la Konrad-Adenauer-Stiftung. L'Economie Sociale de Marché est un modèle économique et social réussi qui a valu à l'Allemagne un redressement économique spectaculaire après la fin de la Seconde Guerre mondiale (le fameux « miracle économique allemand »),



des décennies de stabilité et de prospérité et la maîtrise des conséquences économiques de la réunification allemande. Ce modèle s'est avéré particulièrement solide pendant les périodes de crise.

Pour une Economie au service de l'Homme, la KAS et le CJD visent à promouvoir les principes de l'économie sociale de marché à travers des formations, ateliers et conférences.





PREFACE

Le cycle de vie d'une entreprise et depuis sa création a besoin d'un financement qui réponde de façon convenable a ses besoins, il en est de même lors des différentes étapes par lesquelles l'entreprise passe ; exploitation, développement, restructuration, reprise ...

La structure financière de l'entreprise est un facteur clé qui affecte d'une façon très importante sur sa pérennité et son développement, un équilibre est donc nécessaire à moyen et à long terme pour atteindre cette pérennité et la maintenir dans le temps.

De ce fait, toute politique de promotion de la création de PME doit impérativement tenir compte du volet ; financement des PME.

Or en examinant les études disponibles sur la question du financement en Tunisie, il en découle que le financement constitue le premier problème qui entrave le développement des PME en Tunisie :

- Environ 66% des PME Tunisiennes estiment que les conditions de financement en Tunisie, sont de plus en plus difficiles
- 21% seulement des demandes de financement déposées par les PME auprès des banques sont satisfaites,
- 34% donnent lieu à un financement partiel,



- 29% sont refusées en raison des conditions non acceptées
- 14% sont rejetées catégoriquement.

D'autre part, il y a une unanimité sur la scène politique, sociale et économique sur le fait que seul l'investissement privé représente la vraie solution à la relance et la création d'emploi, il est donc nécessaire de promouvoir la création et le développement des PME et donc de faciliter leurs accès aux financements.





INTRODUCTION

Aujourd'hui, le financement n'est plus de la rareté qu'il était avant. Les organismes intervenants sont de plus en plus nombreux.

Il existe des organismes spécialisés, des organismes périphériques, des programmes initiés par des initiatives internationales.

Tout ceci est mis au profit de promoteur à la quête du financement.

Cependant, certaines lacunes ont été relevées. Certaines sont internes aux organismes (lenteur de procès, réglementation rigide...). D'autres sont relatives à l'environnement, dont principalement : L'information, le contact.

Notre équipe a choisi, à travers ce guide de s'attaquer aux deuxièmes car ces dernières sont relatives à un environnement où nous devons être acteurs de changement, et sur lequel nous pouvons agir.

Un bilan réalisé auprès d'une population de promoteur à donner que pour arriver à avoir l'information dont il a besoin, un promoteur a besoin de parcourir plusieurs chemins aujourd'hui. Si l'information est disponible sur internet, il se peut que ça ne soit pas la même qu'on lui communique par téléphone ou lorsqu'il se rendra aux locaux de l'organisme.

Dans ce guide notre équipe a classé les différents moyens de financement disponibles à la disposition de la PME tunisienne selon son besoin et selon la phase par laquelle elle passe à savoir : le lancement, l'exploitation, le développement et l'internationalisation.



LE FINANCEMENT **EN PHASE DE LANCEMENT**

*PRÉ-LANCEMENT ET AMORÇAGE
LE FOND PROPRE
LEVÉE DE FONDS*

*« Le futur appartient à ceux qui croient
en la beauté de leurs rêves. »*

Eleanor Roosevelt



PRÉ-LANCEMENT ET AMORÇAGE



« Les leaders ne forcent personne à les suivre, ils les invitent à un voyage. »

Charles S. Lauer



L'INCUBATION

Cette forme est prescrite par des incubateurs ou accélérateurs qui mettent à disposition du projet l'hébergement, le conseil et le financement, et ce en début de vie.

L'incubateur ou l'accélérateur peut être à but lucratif ou pas.

FONDS D'AMORÇAGE

Il s'agit de fonds apportés par les organismes financiers ou les sociétés de capital-risque spécialisées.

Ces fonds sont mis à disposition du promoteur avant la constitution juridique de l'entreprise pour financer la recherche et développement, le prototypage, le business plan, les conseils juridiques, les loyers...

Cet outil est souvent utilisé dans les jeunes entreprises.

La structuration de cet apport exige une valorisation de l'entreprise sur la base de laquelle est fixée la valeur de l'action et par conséquent la répartition du capital entre fondateurs et investisseurs.

Le deal est souvent régi par des objectifs fixés lors de la négociation du contrat.

Eligibilité : toute entreprise de droit commun tunisien.

Contact : Voir Annexe 4 : Listing des fonds d'amorçage et essaimage.



LE BUSINESS ANGEL

C'est une personne qui intervient dans la phase de lancement de l'entreprise avec une contribution dans le capital et un apport en savoir, expérience, réseau, et temps, ce qui le différencie des autres investisseurs.

Programmes d'entrepreneuriat

Il s'agit d'initiatives publiques ou privées lancées par des bailleurs de fonds et/ou des organismes impliqués dans la promotion de l'entrepreneuriat.

Ces programmes se caractérisent généralement par une forme de sélectivité sur plusieurs étapes pour arriver à la fin aux projets retenus.

L'organisme qui rassemble les Business Angels en Tunisie est l'association Carthage Business Angels.





LE FOND PROPRE

« Une dette flottante est un navire hypothéqué. »

Jean-Charles



SOUK AT-TANMIA

Ce programme est sous forme de partenariat impliquant près d'une vingtaine d'acteurs du monde du développement, des institutions publiques et privées, ainsi que de la société civile et académique.

Souk At-tanmia est en mesure d'offrir un soutien intégré qui combine financement (sous forme de dons) et accompagnement (sous forme de formations, coaching, mentorat, services d'accès au marché et de réseautage). Les projets à financer ayant un capital de 20 mille dinars à 650 mille dinars.

Le don peut atteindre 50 mille dinars (sans remboursement). Eligibilité : tout porteur d'idée projet. Un bonus est octroyé aux projets écologiques, innovants, œuvrant pour le développement régional, menés par une femme, un jeune moins de 35 ans.

Organisme octroyeur: Secrétariat Souk At-tanmia, Banque africaine de développement, Immeuble Zahrabed, Rue du dollar, Lac 2, 1053, Tunis, Tunisie. webmaster@soukattanmia.org

ÎTIMAD AL INTILAQ

C'est un mécanisme d'autofinancement lancé par le Ministère des finances en partenariat avec le Ministère des affaires sociales et le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et. Il consiste à attribuer des





prêts aux promoteurs pour financer leur apport initial exigé pour l'obtention du prêt global.

Le remboursement se fait pendant une période maximale de cinq ans à compter de la date du dernier remboursement du montant du prêt d'investissement sans employer l'excédent de ce montant.

Le Comité de sélection tient compte de :

- Diplôme du promoteur ou sa capacité technique prouvée.
- Situation sociale de l'émetteur.
- Qualité du projet.

Eligibilité : Nouveaux promoteurs, ayant obtenu l'accord de principe pour un financement auprès de la Banque Tunisienne de solidarité.

Organisme octroyeur : Les dossiers doivent être déposés auprès des Espaces Entreprendre et les Bureaux d'emploi.

RÉSEAU ENTREPRENDRE

Ce programme permet à tout porteur de projet de professionnaliser son projet de création d'entreprise et de devenir lauréat de Réseau Entreprendre Tunis.

Il permet d'accéder à un accompagnement, personnalisé et dans la durée, par un chef d'entreprise bénévole. Le programme dispose d'un prêt d'honneur de 10 à 30 000 TND sans intérêt, ni garantie, pour lever les premiers financements.





Permet aussi d'accéder à un réseau local, national et international de chefs d'entreprises prêts à aider le nouvel entrepreneur.

Éligibilité : les "projets à potentiel" créateurs d'emplois.

Organisme Octroyeur : Réseau entreprendre, Immeuble Vermeg, Rue du Lac Biwa Les Berges du Lac 1053 Tunis. Tél : +216 29 59 58 62





LEVÉE DE FONDS



« Bon droit a besoin d'aide. »

Molière

SICAR

Les interventions des Sociétés SICAR dans le financement des entreprises peuvent se faire soit en capital soit dans les quasis - fonds propres (CCA).

En fonction de la structure du capital, de l'apport du promoteur et du stade de développement de l'entreprise, la SICAR propose une solution qui fera appel à l'utilisation d'un ou plusieurs des instruments suivants : les actions ordinaires ; les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement, les titres participatifs, les obligations convertibles en actions et les comptes courants associés.

La durée moyenne d'investissement ne doit pas dépasser 7 ans.

Eligibilité : Nouveaux promoteurs, entreprises implantées dans les Zones de Développement Régional (ZDR), entreprises qui réalisent des investissements : Promoteurs de la technologie, entreprises œuvrant dans la maîtrise de l'énergie, entreprises innovantes.

Organisme octroyeur : Voir annexe 5 Listing des Sicar



FOPRODI

Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielles (FOPRODI), a pour objet :

- La création d'une nouvelle génération de promoteurs
- La promotion de la création et du développement de la petite et moyenne entreprise dans les activités industrielles, de services et de l'artisanat.
- La mise en œuvre des mesures d'encouragement au développement régional.

Eligibilité : les personnes physiques de nationalité tunisienne, regroupées ou non en société, les activités des industries manufacturières et de l'artisanat, les activités de service figurant à l'annexe 1 du décret n° 2008-388 du 11 février 2008. Les investissements de création dont le coût global, fonds de roulement inclus, ne dépassent pas dix millions de dinars, les investissements dont le schéma de financement du projet comporte au moins 30% de fonds propres, les Investissements dont le capital social du projet à financer dans ce cadre n'excède pas 50% du coût du projet, les investissements dont le taux de la participation, d'une SICAR ou de Fonds communs de placement à risque, dans le capital social ne dépasse pas 50%.



FONAPRAM

Le fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers.

La contribution du FONAPRAM variera entre 90% et 60% selon le coût d'investissement initial. Le promoteur apportera un autofinancement de 40% au maximum.

Le FONAPRAM peut octroyer des primes à titre de subvention non remboursable allant de 6% à 25% du coût de l'investissement, hors fond de roulement.

Eligibilité : nationalité tunisienne, avoir les qualifications professionnelles adéquates, assumer personnellement et à plein temps la responsabilité de la gestion du projet.

Forme Juridique : Entreprises individuelles, sociétés ou coopératives

Coût : 50 000 DT fonds de roulement inclus, 100 000 DT y compris les fonds de roulement et ce pour les diplômés de l'enseignement supérieur (pour certaines activités) et pour les projets créés par essaimage des entreprises économiques dans le cadre de conventions visées par le ministre chargé des PME.



SOCIÉTÉ DE GESTION DE FONDS

Les sociétés de gestion de fond se sont des sociétés qui gèrent des actifs, souvent pour le compte de tiers. (Asset Management).

Ces sociétés sont dédiées au financement en fonds propres des entreprises. Elles ont pour objectif d'accompagner les entrepreneurs et investisseurs et de répondre à un besoin de financement en fonds propres de promoteurs talentueux et ayant des idées innovantes.

Eligibilité : Nouveaux promoteurs, promoteurs de la technologie, entreprises innovantes.

Organisme octroyeur : Les Sociétés de gestion de fonds (Voir Annexe)

LEASING

Le leasing est une opération de location d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de la location, par le bailleur qui en demeure propriétaire et destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Le leasing s'effectue par un contrat écrit, pour une durée déterminée, en échange d'un loyer et permet au preneur l'acquisition, à l'expiration de la durée de la location, de tout ou partie des équipements, du matériel ou des biens immobiliers, moyennant un prix convenu qui tient compte,





au moins en partie, des versements effectués à titre de loyers.

Éligibilité : tout professionnel, entreprise commerciale ou industrielle.

Organisme octroyeur : Les Sociétés de leasing
(Voir Annexe 5 : listing des Sociétés de leasing)

LA BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Les formules de Crédit Mésofinance sont des solutions pour le développement de tout projet dans la petite industrie ou l'artisanat, l'architecture, les professions libérales, les projets verts, les start-up, l'agriculture...

Le montant du crédit peut aller jusqu'à 90% du coût de l'investissement, y compris le fonds de roulement.

La durée de remboursement peut aller jusqu'à 11 ans dont un maximum de 7 ans pour le crédit bancaire et 4 ans pour la dotation accordée aux projets éligibles au FONAPRAM ;
Le coût total du projet, y compris le fonds de roulement, ne dépasse pas 150000 DT.

Éligibilité : Être de nationalité tunisienne ; le projet doit être sous la forme d'une entreprise individuelle ou d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL),

Organisme octroyeur : Banque Tunisienne de solidarité, 56 Ave Mohamed V, Tunis 1002. Téléphone : 71844040.



LE FINANCEMENT **EN PHASE D'EXPLOITATAION**

« Les deux choses les plus importantes n'apparaissent pas au bilan de l'entreprise : sa réputation et ses hommes. »

Henry Ford



LE CREDIT A COURT TERME

Le crédit à court terme est un crédit dont la durée ne dépasse pas généralement l'année. Il est utilisé pour financer les besoins en trésorerie et en assurer l'équilibre et peut faire l'objet d'un renouvellement annuel.

Ils servent à couvrir un délai de stockage, un délai de fabrication ou un délai de règlement clients. Ils permettent aussi de faire face aux dépenses courantes de l'exploitation (salaires, loyers, charges diverses...).

Eligibilité : toutes les entreprises commerciales ou industrielles sous réserve d'acceptation du dossier

Organisme octroyer : Banques commerciales
(Voir Annexe 1 : listing des banques)

FACILITES DE CAISSE

Les facilités de caisse peuvent être définies en tant que la possibilité donnée par une banque à son client de profiter d'un compte bancaire débiteur, pendant un court laps de temps, dans l'objectif de faire face à un besoin immédiat de trésorerie. Ce service offre à la société la capacité de gérer de façon souple ses dépenses immédiates.

Il est recommandé de prévoir un contrat écrit, qui définit, entre autres, les taux d'intérêts, le montant maximum autorisé ainsi que les conditions générales d'utilisation et de remboursement. Ces conditions sont définies par la banque





sur la base des besoins d'exploitation de l'entreprise. Elles font l'objet d'une mise au point annuelle au moment de la communication par le client des documents comptables.

Eligibilité : toutes les entreprises commerciales ou industrielles sous réserve d'acceptation du dossier

Organisme octroyeur : Banques commerciales
(Voir Annexe 1 : listing des banques)

AUTORISATION DE DECOUVERT

C'est un accord écrit et préalable entre la banque et le client qui fixe les conditions de fonctionnement d'un compte bancaire débiteur (montant, durée et modalité de remboursement).

Le client peut cependant demander à augmenter ou diminuer son plafond à tout moment, sous réserve d'acceptation de la banque. La souscription à un découvert autorisé est gratuite dans la majorité des établissements bancaires.

En pratique, c'est la convention de compte qui détermine :

- Le plafond du découvert autorisé,
- La durée maximale admise,
- Le taux d'intérêt applicable à la somme prêtée

Eligibilité : toute entreprise commerciale ou industrielle sous réserve d'acceptation du dossier.

Organisme octroyeur : Banques commerciales
(Voir Annexe 1 : listing des banques)





LE COMPTE COURANT ASSOCIE

L'apport en compte courant associé est constitué des montants consentis par un ou plusieurs associés au profit de la société. Il est généralement régi par une convention de compte courant fixant les modalités de fonctionnement du compte.

Le fonctionnement d'un compte courant d'associé est très simple car il ne nécessite aucun formalisme particulier, contrairement aux modifications du capital social. Il s'agit d'un compte ouvert dans les comptes de l'entreprise sans tenir compte des apports initiaux dans le capital social. Il peut être rémunéré, toutefois l'associé peut renoncer à toute rémunération.

L'utilisation du compte courant associé présente l'avantage de permettre à la société de financer des besoins pour lesquels elle n'a pas réussi à obtenir un prêt ou une subvention auprès de ses partenaires financiers ou institutionnels. Contrairement aux sommes versées en capital, il pourra être récupéré tout de suite ou à l'issue du blocage et produira des intérêts déductibles du bénéfice imposable dans une certaine limite.

Eligibilité : Toute entreprise commerciale ou industrielle.





LE FACTORING

Ce mode de financement consiste en la cession par l'entreprise à une société spécialisée de ses créances sur la base de l'anticipation d'une recette par une avance immédiate permettant de générer de la trésorerie. La société de factoring se charge elle-même du recouvrement de la créance cédée.

La relation entre le client et la société de factoring prend la forme d'un contrat qui fixe le cadre de cession des factures. Au préalable de la signature du contrat, la société de factoring effectue une analyse des risques liés au client et à ses créanciers.

Cette opération est rémunérée par une commission d'affacturage, une commission de financement, une participation à un fond de garantie.

Les produits offerts par les sociétés de factoring couvrent généralement le financement, la garantie contre les risques d'impayés, le recouvrement des créances, la gestion du portefeuille clients.

Eligibilité : toutes les entreprises commerciales ou industrielles sous réserve d'acceptation du dossier

Organise octroyer : voir Annexe 3 : listing des sociétés de factoring.





L'OBLIGATION DOUANIERE CAUTIONNEE

L'obligation douanière cautionnée est une caution délivrée de la banque en faveur de la douane pour garantir le paiement des droit et taxes relatifs aux importations pour le compte de son client importateur moyennant une commission bancaire et un taux d'intérêt fixé par la douane. Cet engagement de la banque permet au client de différer le paiement des droits et taxes dont il est redevable.

Eligibilité : toute entreprise commerciale ou industrielle sous réserve d'acceptation du dossier.

Organisme octroyeur : Banques commerciales
(Voir Annexe 1 : listing des banques)

CREDIT FOURNISSEUR

C'est un crédit octroyé par les différents fournisseurs de l'entreprise, et est souvent considéré comme une faveur commerciale. En général il est convenu que le fournisseur soit payé au terme d'un délai allant de 30 à 120 jours.

Afin de couvrir son besoin en fond de roulement, il est conseillé de négocier le paiement des fournisseurs le plus tard possible.





ESCOMPTE BANCAIRE

C'est une opération de cession à une banque d'un effet commercial détenu par un tiers sur un de ses clients en échange d'une avance de trésorerie moyennant une commission et un taux d'intérêt négocié à l'avance.

En général l'entreprise négocie une ligne d'escompte avec un montant plafonné par la banque et un taux d'intérêt négociable annuellement.

Eligibilité : toutes les entreprises commerciales ou industrielles sous réserve d'acceptation du dossier

Organisme octroyeur : Banques commerciales
(Voir Annexe 1 : listing des banques)

TAMOUIL APPROVISIONNEMENT

FINANCE ISLAMIQUE

C'est une formule de financement pour couvrir les gaps de trésorerie liés au besoin d'approvisionnement en stocks des matières premières ou consommables octroyée selon la technique de financement Mourabaha sur factures (règlement des fournisseurs).

Le montant du financement TAMOUIL CHIRAET peut atteindre un maximum correspondant à trois mois d'achats consommés moins le crédit fournisseur et la durée du financement et prendra en compte la durée du cycle d'approvisionnement, du cycle de transformation, d'écoulement sur le marché local et





d'encaissement tout en ne dépassant pas une durée maximale d'un an.

Eligibilité : toute entreprise commerciale ou industrielle sous réserve d'acceptation du dossier.

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)

TAMOUIL COMPAGNE AGRICOLE

C'est un financement souple et pratique dans le cadre d'une activité saisonnière destiné à financer notamment les achats de produits agricoles et de pêche en vue de leur transformation, de leur conditionnement ou de leur écoulement en l'état.

Le montant du TAMOUIL MISRA correspond aux besoins de financement occasionnés par le cycle de production et est octroyé pour une durée variant en fonction de la nature de la campagne à financer et tenant compte du cycle de production et d'encaissement mais généralement n'excédant pas un an. Le remboursement du financement se fait au fur et à mesure de l'écoulement des produits de la campagne.

Eligibilité : toute entreprise commerciale ou industrielle sous réserve d'acceptation du dossier.

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)





TAMOUIL IMPORTATIONS

C'est une formule de financement des opérations d'importation que ce soit en devises ou en dinars à travers la possession d'un contrat d'achat ou d'une commande ferme et irrévocable. Le montant du financement peut atteindre 100% de la valeur des importations y compris les différentes charges annexes (droits de douane...).

Eligibilité : toute entreprise commerciale ou industrielle sous réserve d'acceptation du dossier.

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)

TAMOUIL MARCHES PUBLICS

C'est un financement octroyé pour les achats de matériaux, de fournitures ou tous autres biens tangibles relatifs au marché adjudiqué. Il permet de faire face aux difficultés de trésorerie liées à la réalisation d'un marché public ou privé.

L'avance est accordée sur le marché et sur les créances administratives compte tenu du cahier de charges proposé et des estimations de décalage des règlements.

Le montant du financement TAMOUIL SAFAKAT pourrait atteindre jusqu'à 80% des droits constatés et 10% du montant du marché et ce à la condition de financer des factures relatives à des biens et matières tangibles et licites. Le remboursement des avances est effectué à travers des

virements reçus en contrepartie des décomptes des droits constatés.

Eligibilité : toute entreprise commerciale ou industrielle sous réserve d'acceptation du dossier.

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)



LE FINANCEMENT **EN PHASE** **DE DÉVELOPPEMENT**

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint-Exupéry



LEASING

Le leasing est une opération de location d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de la location, par le bailleur qui en demeure propriétaire et destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Le leasing s'effectue par un contrat écrit, pour une durée déterminée, en échange d'un loyer et permet au preneur l'acquisition, à l'expiration de la durée de la location, de tout ou partie des équipements, du matériel ou des biens immobiliers, moyennant un prix convenu qui tient compte, au moins en partie, des versements effectués à titre de loyers.

Eligibilité : tout professionnel, entreprise commerciale ou industrielle.

Organisme octroyeur : Les Sociétés de leasing
(Voir Annexe 5 : listing des sociétés de leasing)





TAMOUIL IJARA

C'est une formule de location qui vise à financer l'acquisition des biens d'équipement professionnels (Matériels de production et de bâtiment (chargeurs, niveleuses, pelles, centrales à béton...), machines, outils, d'équipements informatiques et/ou bureautiques...), matériels roulants et immobiliers.

Le montant du financement couvre au minimum 60% et au maximum 100% du montant du bien. La Durée de remboursement est entre 1 et 7 ans. Les loyers sont fixes et déterminés à l'avance. Pas d'intérêt intercalaires et pas de pénalités de retard. La valeur résiduelle est au Dinar symbolique.

La tarification dépend de la durée de remboursement (1-3 ans, 3-5ans, 5-7ans)

Eligibilité : Cette formule est destinée aux entreprises industrielles ou commerciales quel qu'en soit la taille et aux professionnels...

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)





CREDIT BANCAIRE D'INVESTISSEMENT

C'est un crédit bancaire destiné à parfaire le financement de projets de création ou d'extension ainsi que le renouvellement de matériel.

Le montant du crédit pourra atteindre 70% du coût du projet, fonds de roulement inclus.

Les crédits à moyen terme sont généralement consentis pour le financement des investissements ; leur durée est fixée à un maximum de 7 ans.

Eligibilité : Cette formule est destinée aux entreprises industrielles ou commerciales quel qu'en soit la taille et aux professionnels...

Organisme octroyeur : Banques commerciales
(Voir Annexe 1 : listing des banques)

CREDIT BANCAIRE D'ACQUISITION DE MATERIEL AGRICOLE

Cette formule de crédit est consentie à toute entreprise agréée pour la commercialisation du matériel agricole neuf destinés à financer les dépenses de réparation et de révision des équipements agricoles et de pêche tels que tracteurs, moissonneuses batteuses, presses à paille, engins de pêche, coques, etc.

La ligne de crédit est fixée en fonction du volume des ventes à crédit et du délai de règlement consenti





aux exploitants agricoles.

La quotité est limitée à 80% des prévisions de ventes à crédit aux exploitants agricoles.

Eligibilité : Cette formule est destinée aux agriculteurs.

Organisme octroyeur : Banques commerciales

(Voir Annexe 1 : listing des banques)

CREDITS BANCAIRES D'INVESTISSEMENTS DES PETITS METIERS

Ces crédits sont destinés au financement des projets des petites entreprises et des petits métiers dont le coût n'excède pas 100.000 dinars, fonds de roulement compris, et bénéficiant des dispositions des conventions conclues entre l'Etat et les banques relatives à l'octroi et à la gestion de l'aide accordée sur le FONAPRA.

Les crédits peuvent financer jusqu'à un maximum de 60% du coût de l'investissement fonds de roulement compris.

Le taux d'intérêt étant le taux équivalent à la période de remboursement retenue.

La première échéance doit intervenir au plus tôt trois mois et au plus tard une année après la date d'entrée en exploitation du projet.

Eligibilité : Petites entreprises et des petits métiers.

Organisme octroyeur : Banques commerciales

(Voir Annexe 1 : listing des banques)

SICAR

Les interventions des Sociétés SICAR dans le financement des entreprises peuvent se faire soit en capital soit dans les quasis - fonds propres (CCA).

En fonction de la structure du capital, de l'apport du promoteur et du stade de développement de l'entreprise, la SICAR propose une solution qui fera appel à l'utilisation d'un ou plusieurs des instruments suivants : les actions ordinaires ; les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement, les titres participatifs, les obligations convertibles en actions et les comptes courants associés.

La durée moyenne d'investissement ne doit pas dépasser 7 ans.

Eligibilité : Nouveaux promoteurs, entreprises implantées dans les Zones de Développement Régional (ZDR), entreprises qui réalisent des investissements : Promoteurs de la technologie, entreprises œuvrant dans la maîtrise de l'énergie, entreprises innovantes.

Organisme octroyeur : Les Sociétés d'investissement capital à risque
(Voir Annexe 5 : listing des SICAR)



LA BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Les formules de Crédit Mésofinance sont des solutions pour le développement de tout projet dans la petite industrie ou l'artisanat, l'architecture, les professions libérales, les projets verts, les start-up, l'agriculture....

Le montant du crédit peut aller jusqu'à 90% du coût de l'investissement, y compris le fonds de roulement.

La durée de remboursement peut aller jusqu'à 11 ans dont un maximum de 7 ans pour le crédit bancaire et 4 ans pour la dotation accordée aux projets éligibles au FONAPRAM ; Le coût total du projet, y compris le fonds de roulement, ne dépasse pas 150 000 dinars.

Éligibilité : Être de nationalité tunisienne ; le projet doit être sous la forme d'une entreprise individuelle ou d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL),

Organisme octroyeur : Banque Tunisienne de solidarité, 56 Ave Mohamed V, Tunis 1002. Téléphone : 71844040.

CREDIT EXTENSION DE LA BFPME

La Banque de financement des PME finance les investissements matériels ou immatériels ou l'extension de toute activité de production de biens ou de services, à l'exception des activités de Tourisme dont la composante principale est l'hébergement et de Promotion Immobilière destinée à l'habitation.

C'est un crédit à moyen et long terme en cofinancement





avec les banques de la place, avec possibilité de financement intégral du besoin.

Le financement couvre les projets d'investissement dont les coûts, augmenté de l'actif net immobilisé, sont compris entre 100 mille et 10 millions de dinars. Le plafond de financement 2,5 millions de dinars.

Éligibilité : Les PME dont le taux d'endettement consolidé n'excède pas 65%.

Organisme octroyeur : La Banque de financement des PME, 34, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - El Menzah IV, Téléphone :70 102 200

COOPERATION TECHNIQUE ALLEMANDE - GIZ

C'est une initiative pour la stabilisation économique et l'emploi des jeunes - ISECO. Son intervention couvre le coaching et assistance technique pour l'amélioration des stratégies commerciales et l'augmentation des revenus.

Bénéficiaire :jeunes créateurs d'entreprises dans les régions économiquement faibles (Sud, Centre et Nord-ouest de la Tunisie).

Eligibilité : entreprise en cours de création ou récemment créée, située dans les régions économiquement faibles

Organisme octroyeur : BP 753 – 1080 Tunis Cedex – Tunisie
– tél : 71967220 – fax : 71967227- site web: www.giz.de/tunisie - Facebook: www.facebook.com/GIZTunisie





USAID (PROGRAMME BRCP)

C'est un programme visant toute entreprise industrielle ou de services annexes à l'industrie ayant 2 ans d'ancienneté.

Eligibilité : financement d'une assistance technique pour la réalisation d'un projet de développement ayant pour objectif la création de nouveaux emplois

Organisme octroyeur : The Pragma Corporation, immeuble SOLARIS, rue du Lac d'Annecy – les berges du lac Tunis.
www.brcp.tn

PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

Investissement technologique prioritaire – ITP est un programme dédié à toute entreprise industrielle ou de services annexes à l'industrie ayant 2 ans d'ancienneté.

Ce programme permet de financer l'étude de mise à niveau : 70% du coût de l'étude avec un plafond de 30 000 DT, les investissements matériels : 50% de l'investissement matériel avec un plafond de 100 000 DT renouvelable tous les 5 ans et les Investissements immatériel : 70% de l'investissement avec un plafond de 70 000 DT renouvelable tous les 5 ans.

Organisme octroyeur : Ministère de l'industrie et du commerce, siège 2, 3ème étage, rue du japon, Montplaisir – Tunis

Eligibilité : Industrie agricole & alimentaire, Industrie des matériaux de construction, de la céramique et du verre,



Industrie chimique, Industrie textile, d'habillement et de cuir, Industrie mécanique, métallique, métallurgique et électrique, Industrie diverse, Services informatiques (études, consulting & développement de logiciels); Services d'études, de conseils, d'expertises et d'assistance (études, engineering, conseil, assistance, expertise comptable, audit financier, énergétique et technologique, assistance à la certification, accréditation, analyse et expérimentation de produits); Services de maintenance et d'entretien industriel, Edition, Communication, Centre de collecte pour l'industrie.

Organisme octroyeur : Bureau de mise à niveau, ministère de l'industrie et de commerce, 40 avenue du japon montplaisir
Tunis

Tel : 71 950 796 / 71 950 775 / 71 950 174 / 71 950 970

Fax : 71 901113

PRIME D'INVESTISSEMENT EN RECHERCHE & DEVELOPPEMENT – PIRD

Bénéficiaire : entreprise industrielle ou services annexes à l'industrie ayant 2 ans d'ancienneté

Eligibilité : le secteur industriel, le secteur agricole et de pêche, les activités de services : informatique, étude, expertise, assistance, environnementaux et ceux de santé, étude de recherche et / ou développement : 50% du coût de l'étude avec un plafond de 25 000 DT, expérience et prototypes, expérimentations et acquisition d'équipement de recherche laboratoire : 50% des coûts avec un plafond de 100 000 DT





Organisme octroyeur : Ministère de l'industrie et du commerce, siège 2, 3ème étage, rue du Japon, Montplaisir - Tunis

PROGRAMME BUSINESS ADVISORY SERVICES BAS

Le programme BAS de la BERD permet d'accéder à des services de conseils très variés en facilitant la mise en œuvre de projets avec des consultants locaux sur la base du partage des coûts. Il associe une aide directe visant à améliorer les résultats des entreprises à des actions plus générales de développement des marchés pour créer des infrastructures durables et commercialement viables de soutien au MPME dans les pays d'opération de la banque.

Eligibilité : destiné aux micros, petites et moyennes entreprises avec 2 années d'activités. Le taux de la contribution de la BERD à chaque projet varie généralement selon le profil de l'entreprise et peut atteindre 75% sachant que le montant total et pour toutes périodes confondues dont une entreprise peut bénéficier sous le programme BAS se limite à 10 000 Euros indépendamment du nombre de projets et 50 000 Euros sous le programme d'expertise internationale.

Organisme octroyeur : Banque Européenne de Reconstruction et de Développement. Tunis : Immeuble Lira, Les Berges du Lac2. Tel : 70 011 500- knowhowtunisia@ebrd.com



AVANCE SUR LA TAXE DE FORMATION PROFESSIONNELLE



Le CNFCPP est un organisme public sous la tutelle du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi qui gère le dispositif de financement des activités de formation continue à travers l'avance sur la taxe de formation professionnelle « crédit d'impôt ». Il s'agit d'un crédit fiscal dont le montant équivaut au maximum à 60% de la taxe à la formation professionnelle due au titre de l'année précédant l'année de réalisation des actions de formation.

L'adhésion au système de « crédit d'impôt » est volontaire et se fait auprès des services régionaux du contrôle d'impôt compétents si le montant annuel de la taxe due au titre de l'année précédant l'année de réalisation des actions de formation est supérieur ou égal à mille dinars et ce, dans un délai ne dépassant pas le 15 février pour les personnes physiques et le 28 février pour les personnes morales.

Le système de l'avance permet aux entreprises adhérentes d'utiliser directement le montant de l'avance pour régler leurs dépenses en formation.

Organisme octroyeur : CNFCPP : Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle





LES DROITS DE TIRAGE

Ce mécanisme permet aux entreprises économiques privées de bénéficier d'un financement direct de la part de l'Etat au titre des actions et des activités de formation réalisées au profit de leurs agents en contrepartie de leur contribution à la formation initiale (apprentissage, formation en alternance et stages obligatoires). Le montant maximum accordé à l'entreprise correspond au coût des activités de formation initiale réalisées l'année précédente.

La grille de financement des actions éligibles aux droits de tirage selon l'arrêté du ministre des finances et du ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes en date du 10 février 2009

Eligibilité :

- Les entreprises privées assujetties à la taxe de formation professionnelle et dont le montant annuel de la TFP due est inférieur à mille dinars.
- Les entreprises privées dont le montant annuel de la taxe de formation professionnelle due est supérieur ou égal à mille dinars et qui n'ont pas utilisé le droit à l'avance sur la taxe de formation professionnelle.
- Les entreprises privées qui ont épuisé l'utilisation de l'avance sur la taxe de formation professionnelle pour l'année concernée par la réalisation des activités de formation, les entreprises résidentes non soumises ou exonérées de la taxe de formation professionnelle.



TAMOUIL TRAVAUX (FINANCE ISLAMIQUE)

Pour financer des travaux de génie civil et d'aménagements à effectuer dans le cadre d'une extension de projet d'entreprise, des travaux de construction d'entrepôts, d'aires de stockage ou autres. C'est une formule de financement à Moyen Terme (d'une durée maximale de 7 ans). Le montant du financement peut atteindre 70% des besoins définis dans le schéma d'investissement et le reliquat sera assuré par des fonds propres.

Eligibilité : Cette formule est destinée aux entreprises industrielles ou commerciales quel qu'en soit la taille et aux professionnels...

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)

TAMOUIL EQUIPEMENTS

C'est une formule de financement à Moyen Terme (d'une durée maximale de 7 ans) octroyée soit par le mode de financement Mourabaha sur factures (règlement des fournisseurs) ou Ijara :

- Mourabaha : le financement peut atteindre 70% des besoins définis dans le schéma d'investissement et le reliquat sera assuré par fonds propres.
- Ijara : le financement peut atteindre 90% des acquisitions mobilières.





Eligibilité : Cette formule est destinée aux entreprises industrielles ou commerciales quel qu'en soit la taille et aux professionnels...

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)

TAMOUIL VEHICULES

Octroyé pour financer le renouvellement de la flotte de véhicules ou l'accroissement d'un parc véhicules. C'est une formule de financement à Moyen Terme (d'une durée maximale de 7 ans) octroyée soit par :

- Mourabaha sur factures (règlement des fournisseurs): le financement peut atteindre 70% des besoins définis dans votre schéma d'investissement et le reliquat sera assuré par fonds propres.
- Ijara : le financement peut atteindre 90% des acquisitions mobilières

Eligibilité : Cette formule est destinée aux entreprises industrielles ou commerciales quel qu'en soit la taille et aux professionnels...

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)



TAMOUIL CONSTRUCTION ET/OU PROJET IMMOBILIER



Consiste à mettre à la disposition des promoteurs les ressources nécessaires au financement du projet immobilier. Le financement est accordé pour la durée de réalisation du projet avec prise en compte du planning de commercialisation sans dépasser le délai de 36 à 48 mois au maximum avec une période de franchise adaptée. Le montant du financement peut atteindre 70% des besoins définis dans le schéma d'investissement et le reliquat sera assuré par des fonds propres.

La franchise accordée devra permettre à l'entreprise la construction du projet et sa mise en vente. Il est à noter que la banque permet le remboursement anticipé sur avances acquéreurs et sans pénalité.

Eligibilité : Cette formule est destinée aux entreprises industrielles ou commerciales quel qu'en soit la taille et aux professionnels...

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)





TAMOUIL IMMOBILISATIONS

Il s'agit d'une formule de financement à Moyen Terme (d'une durée maximale de 10 ans) visant à promouvoir les projets de l'entreprise et à lui ouvrir de nouveaux horizons, octroyée soit par :

- Mourabaha : le financement peut atteindre 70% des besoins définis dans le schéma d'investissement et le reliquat sera assuré par des fonds propres.
- Ijara: le financement peut atteindre 90% des acquisitions immobilières

Eligibilité : Cette formule est destinée aux entreprises industrielles ou commerciales quel qu'en soit la taille et aux professionnels...

Organisme octroyeur : Banques islamiques
(Voir Annexe 2 : listing des banques islamiques)



LE FINANCEMENT **EN PHASE D'INTERNATIONALISATION**

*« La logique vous conduira d'un point A
à un point B. L'imagination et l'audace
vous conduiront où vous le désirez. »*

Albert Einstein



CREDIT DE PREFINANCEMENT DES EXPORTATIONS :

Son objet est de couvrir les besoins occasionnés par la préparation d'un stock marchand destiné à l'exportation ou l'exécution de services à l'étranger. Le montant du crédit est fixé à :

- 30% des exportations prévisionnelles de l'année concernée ; cette quotité pourra être, toutefois, dépassée chaque fois qu'il s'agit d'opérations ponctuelles nécessitant des besoins supplémentaires,
- 100% du stock report pour les huiles d'olives,
- 100% du stock report engagé à l'exportation pour les vins,
- 80% des quantités engagées à l'exportation pour les dattes, 60 jours d'exportation prévisionnelle pour les agrumes.
- Les prévisions doivent être justifiées par les réalisations antérieures et/ou les contrats obtenus.

Organisme octroyeur : Banques commerciales
(Voir Annexe 1 : listing des banques)



ESCOMPTE COMMERCIAL SUR L'ETRANGER ET MCNE

Ce crédit est destiné à mobiliser les créances nées sur l'étranger. Le montant de ce concours est déterminé en fonction du chiffre d'affaires à l'exportation et du délai de règlement consenti sans que l'usage des tirages n'excède 360 jours.

Eligibilité : toutes les entreprises commerciales ou industrielles sous réserve d'acceptation du dossier

Organisme octroyeur : Banques commerciales
(Voir Annexe 1 : listing des banques)

CREDIT A MOYEN TERME A L'EXPORTATION

Ce concours est destiné à financer les créances nées sur l'étranger dont les délais de règlement sont supérieurs à un an et qui résultent d'opérations d'exportations autorisées dans le cadre de la circulaire 86- 12 du 5 mai 1986 relative au règlement financier des explorations et au rapatriement de leurs produits.

Le montant du crédit doit généralement correspondre à la partie intégrée du produit exporté. Toutefois, ce montant peut être augmenté par la banque au cas où cela s'avère nécessaire pour la réalisation de l'opération d'exportation.

Eligibilité : toutes les entreprises commerciales ou industrielles sous réserve d'acceptation du dossier

Organisme octroyeur : Banques commerciales
(Voir Annexe 1 : listing des banques)



LE FINANCEMENT **AUPRES D'ORGANISMES INTERNATIONAUX**

*« Un peu d'internationalisme éloigne
de la patrie, beaucoup y ramène. »*

Jean Jaurès

BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-EXPORT : AFREXIMBANK



Favoriser l'expansion, la diversification et le développement continu des échanges commerciaux entre les pays africains et avec le reste du monde,

Les financements couvrent la production destinée à l'exportation ainsi que les projets d'infrastructure qui requièrent d'importantes ressources (routes, oléoducs...)

La durée de remboursement des financements Afreximbank peut aller jusqu'à 7 ans avec 2 ans de grâce,

PROGRAMME DE FINANCEMENT DU COMMERCE ARABE

Les techniques de financement utilisées par le « Programme » sont : le préfinancement des exportations, le post-financement des exportations, le refinancement des importations et les crédits acheteurs.

Eligibilité : Financement jusqu'à 100 % de la valeur des biens (et les services connexes y afférents) relatifs aux transactions commerciales suivantes : les exportations arabes vers des pays arabes ou non arabes, les importations de pays arabes en provenance d'autres pays arabes.

Les importations de pays arabes en provenance de pays non arabes pour les biens de production et d'équipement, les importations de pays arabes en provenance de pays non arabes à condition d'incorporer ces importations dans





la production de biens destinés à l'exportation. Ces biens produits doivent être d'origine arabe.

Les biens objet de ces transactions, sont considérés d'origine arabe lorsqu'ils sont produits ou transformés dans un pays arabe avec des inputs 100% arabes ou ils ont une valeur ajoutée dans le pays arabe producteur de 40% au moins.

Organisme octroyeur : www.atfp.org.ae

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS PDE

Enveloppe globale : environ 121 millions de dollars US

Objet : Amélioration du climat des affaires pour le commerce extérieur

Services financiers : bénéficiaire COTUNACE à travers la mise en place de Fonds de garantie :

- Garantie de financement des exportations avant expédition ;
- Garantie d'investissement à l'étranger.



FONDS DE PROMOTION DES EXPORTATIONS - FOPRODEX –



Le FOPRODEX est un mécanisme de soutien financier mis par l'Etat Tunisien à la disposition des exportateurs pour leur permettre d'accéder à l'international. Sa gestion a été confiée au centre de Promotion des Exportations (CEPEX). Les aides du FOPRODEX accordées aux entreprises dans la démarche d'exportation :

- Une consolidation des structures internes de l'entreprise
- Des supports promotionnels d'information
- La création d'identifiants
- Des actions sur le terrain : prospection, participation individuelle aux manifestations commerciales, études de marchés
- Une présence sur le marché : implantation commerciale privée sur un marché à l'étranger

Procédures d'octroi :

1. Déposer ou adresser au CEPEX les demandes d'aides avant tout commencement d'exécution de l'action proposée.
2. Les dossiers de demandes d'aide sont instruits et soumis à l'avis de la Commission Consultative de Promotion des Exportations dont le secrétariat est assuré par le CEPEX.
3. Les aides du FOPRODEX sont attribuées par décision du Ministre chargé du commerce.
4. Le CEPEX notifie aux entreprises bénéficiaires les décisions d'octroi de ces aides.





5. Le déblocage de l'aide accordée par le FOPRODEX est opéré après réalisation de l'action objet du soutien et sur présentation des pièces justificatives exigibles.

6. Le CEPEX se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires en cas de besoin. Les dépenses prises en compte pour le calcul du montant de l'aide sont exclusivement celles postérieures à la date de la demande de soutien.

TASDIR +

C'est un projet pour promouvoir les exportations tunisiennes à travers une panoplie de services d'accompagnement et de soutien technique et financier. Il s'agit d'interventions sous la forme de subventions partielles de contrepartie.

- Actions de prospection finançables : missions d'affaires à l'étranger, visites de salon, invitations d'acheteurs et donneurs d'ordre, actions de partenariat et alliance stratégique, abonnement dans des bases de données, abonnements dans les revues et sites web et achats de logiciels de base
- Actions de promotion : Participation aux salons et workshops spécialisés, exposition permanente ou temporaire pour les produits, préparation d'un site web, supports promotionnels papiers (catalogues, dépliants, brochures et autres documents faisant la promotion de l'exportation des produits de l'entreprise, Film promotionnel, CD Rom et Cd Card, Guides et annuaires).





- Actions de développement produit : création de marque (Labels, etc), frais d'enregistrement de marques ; certifications et accréditations exigées pour l'entrée sur le marché cible tel que marquage CE ou autre.
- Actions de développement d'entreprise : étude de faisabilité pour l'implantation de l'entreprise ; étude et installation de l'e-commerce ; assistance et expertise étrangère, suivi du plan et accompagnement par un conseiller, frais de participation aux appels d'offre, actions touchant la distribution, identification des circuits de distribution, animation sur les lieux de vente, référencement dans les circuits de distribution ; actions de co-marketing.

Eligibilité : toute entreprise du droit commun tunisien sauf les entreprises publiques, les entreprises d'import-export sans transformation et les entreprises bénéficiant du soutien d'un autre programme ou fonds sur les mêmes actions

Organisme octroyeur : TASDIR+ Maison de l'exportateur / Cepex (3ème étage) / Centre Urbain Nord / 1080 Tunis.





FONDS D'ACCÈS AUX MARCHÉS D'EXPORTATION

C'est un fond partenaire technique et financier qui permet l'assistance marketing et commerciale par les experts permanents du FAMEX. Les services offerts sont: la mise en œuvre d'un plan d'exportation et l'appui financier pour la réalisation des actions des plans d'exportation avec une subvention maximale de 100 MD.

Eligibilité : pour les entreprises : 50 % du coût, pour les associations professionnelles intervenant dans le domaine de l'exportation : 70 % du coût. Cette subvention passe à 150 MD si le plan d'exportation prévoit l'ouverture d'une représentation à l'étranger.

Organisme octroyeur : Bureau FAMEX – CEPEX 1080 Avenue Hedi Karray, Tunis 1003



REMERCIEMENTS



Au nom de tous les membres du bureau CJD Ariana, nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude suite à l'encouragement, l'aide et le soutien dont ont fait preuve - la Konrad-Adenauer-Stiftung - Les membres du Bureau National du CJD présidé par Mme . Wafa Laamiri et spécialement Mr Melik Guellaty, ainsi que l'équipe permanente : Mme Myriam Abassi et Mr Zied Hafsi, lors de l'élaboration de notre Guide de financement des PME.

Nous tenons à vous dire merci pour votre investissement et votre contribution. Grâce à vous, nous allons pouvoir offrir un nouvel outil aux JD. C'est avec des personnes comme vous que nous pouvons réaliser tous les ans de plus en plus d'actions. Merci





Annexe 1 : Listing des banques commerciales

AMEN BANK	Adresse : Avenue Mohamed V 1002 Tunis - Tunisie
	Tél : (+216) 71 148 000
	Fax : (+216) 71 833 517
ARAB BANKING CORPORATION	Adresse : ABC Building - Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac
	Tél : (216) (71) 861 861
	Fax : (216) (71) 860 921
	Email : abc.tunis@arabbanking.com
ARAB TUNISIAN BANK	Adresse : 9 rue Hedi Nouira 1001 Tunis - Tunisie
	Tél : (+216) 71 35 11 55
	Fax : (+216) 71 34 28 52
ATTIJARI BANK	Adresse : 95, avenue de la liberté 1002 Tunis - Tunisie
	Tél : +216 71 141 400
	Fax : +216 71 782 663
	Email:courrier@attijaribank.com.tn
BANQUE D'HABITAT	Adresse:18avenueMohamed 5 1080 Tunis - Tunisie
	Tél : (+216) 71 110 000
	Fax : (+216) 71 784 417
	Email : banquehabitat@bh.fin.tn,contact@bh.fin.tn



BANQUE DE TUNISIE	Adresse : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis Tél : +216 71 332 188 Fax : +216 71 349 477
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS	Adresse : 5bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis - Tunisie Tél : 71 783 600 Fax : 71 783 756
BFPME	Adresse : 34, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord El Menzah 4 - 1004 Tunis Tél : +216 70 102 200 Fax : +216 70 102 202
BANQUE FRANCO- TUNISIENNE	Adresse : Rue 8365 Cité Ennassim Montplaisir - 1002 Tunis belvédère Tél : +216 71 890 355 Fax : + 216 71 890 624
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	Adresse : 70/72, Av Habib Bourguiba - BP 520 - 1080 Tunis Cédex - Tunisie Tél : (+216) 71 340 733 Fax : (+216) 71 342 820 Email : reclamation@biat.com.tn





BANQUE NATIONALE AGRICOLE	Adresse : Rue Hedi Nouira 1001 Tunis - Tunisie Tél : (+216) 71 831 000 / (+216) 71 831 200 Email : bna@bna.com.tn
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ	Adresse : 56, Avenue Mohamed V 1002 Tunis Tél : (+216) 71 844 040 Fax : (+216) 71 847 487 Email : BTS@Email.ati.tn
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE	Adresse : 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis Tél : +216 71 340 000 Fax : +216 71 343 106 Email : contact@btknet.com
BANQUE TUNISO-LIBYENNE	Adresse : 25, Avenue Khereddine Pacha 1002 Tunis BP 150 Montplaisir 1073 TUNIS Tél : +216 71 901 350 Fax : +216 71 902 808 Email : Banque.Tuniso-libyenne@btltn
NORTH AFRICA INTERNATIONAL BANK	Adresse : Avenue Kheireddine Pacha Ennassim Montplaisir, 1002 TUNIS Tél : +216 71 950 800 Fax : +216 71 950 840



QATAR NATIONAL BANK	Adresse : Rue de la cité des sciences - B.P. 320 - 1080 Tunis Cedex Tél : +216 71 750 000 Fax : +216 71 235 611
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE	Adresse : Rue HédiNouira - 1001 Tunis - Tunisie Tél : (+216) 71 340 477 Email : stb@stb.com.tn
STUSID BANK	Adresse : 32, Rue hédiKarray - cité Mahragène 1082 Tunis - P.O Box 20 - 1002 Tunis Tél : +216 71 718 233 Fax : +216 71 719 233
UNION BANCAIRE COMMERCE ET INDUSTRIE	Adresse : 139, Av. de la liberté 1002 - Tunis - Belvédère Tél : (+216) 81 100 000 Fax : (+216) 71 843 814
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Adresse : 65, Av. Habib Bourguiba TUNIS CP : 1002 - Tunisie Tél : 71108500 Fax : 71108502
CITI-BANK TUNIS BRANCH ONSHORE	Adresse : 55, Avenue Jughurta BP 72 1002 Tunis Tél : (+216) 71 790 066 Fax : (+216) 71 785 556





Annexe 2 : Listing des banques islamiques

BANQUE ZITOUNA	Adresse : Avenue qualité de vie – 2015 le Kram-Tunisie
	Tél : (+216) 81 10 55 55
	E-mail : contact@banquezitouna.com
AL BARAKA	Adresse : 88, Avenue Hedi Chaker 1002 Tunis
	Tél : +216 71 790 000
	Fax : +21671 780 235
	Email : contact@albarakabank.com.tn
WIFAK BANK	1, Rue 8160 - Cité Olympique - 1003 Tunis.
	Tél : 71 771 322 / 71 771 279 -
	Fax : 71 772 209



Annexe 3 listing des sociétés de factoring

UNION DE FACTORING	Adresse :Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis
	Tel 71 234 000
	Fax 71 233 300
	E mail : contact@unifactor. com.tn
TUNISIE FACTORING	Adresse :Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray, 1082 Tunis Mahrajène
	Tel: 70 132 010
	Fax : 71 230 380
	tufactor@tunisiefactoring. com
MED FACTOR	adresse : GP1 Km 12 Boumhel Ben Arous 2034
	tel : 71 454545
	fax : 71 430 911





Annexe 4 : Fonds d'amorçage et d'essaimage

IKDAM GESTION	Imm. I.C.C. 2ème étage Centre Urbain Nord 1082- Tunis
	Tél :70.749.130
	Fax : 70.749.157
	E-mail :lkdam.gestion@ hexabyte.tn
SAGES CAPITAL	Imm. Mark Crowm Rue Lac Leman, Les berges du Lac, 1053 Tunis
	Tél :71.961.985 - 71.961.993
	Fax :71.961.983
	E-mail :info@ essaimagesagescapital. com
SODIS SICAR	Complexe administratif et commercial Rim Mansour, El Houch, 4100 MEDENINE
	Tél :75.642.558 / 75.642.628
	Fax :75.640.593
	E-mail :sodis.sicar@planet.tn



SIDCO SICAR	Avenue Imam Sahnoun-Imm. Dar EL Fallah 3100 Kairouan Tél :77.233.322 / 77.233.222 Fax :77.233.660 E-mail :sidco.sicar@gnet.tn
SODINO SICAR	Avenue Taieb M'HIRI 6100 SILIANA Tél :78.873.078 / 78.873.077 Fax :78.873.085 E-mail :sodino.sicar@hexabyte.tn
F.R.D.C.M. SICAR	Place PASTEUR 2100-GAFSA Tél :76.228.788 Fax :76.224.036 E-mail :frdcgafsa@tunet.tn
SODICAB SICAR	Place 7 Novembre, Immeuble de la Jarre 8000 Nabeul Tél :72.230.240 Fax :72.230.161 E-mail :sodicab@planet.tn
SODEK SICAR	Avenue SUFFEITULA, Cité EZZOUHOUR 1279 KASSERINE Tél :77.478.680





	Fax :77.478.710
	E-mail :sodek.sicar@hexabyte.tn
	E-mail :a.bettaieb@essaimage-sagescapital.com
AFRICINVEST	Adresse : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisia
	Tél : +216 71 189 800
	Fax : +216 71 189 850
	E-mail
PHENICIA SEED FUND	Adresse : Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria Les Berges du Lac 1053 - Tunis
	Tél : 71 965 770
	Fax : 71 962 638
	E-mail : Info@alter-cap.com
UGFS NORD AFRIQUE	Adresse : Rue du Lac Biwa-ImmeubleFraj - Etg.2 1053 Les Berges du Lac- Tunis
	Tél : 71 167 500
	Fax : 71 965 181
	E-mail : contact@ugfsthorthafrica.com.tn



INNOVEST	Adresse : Immeuble Rosalys Bloc B, Rue de l'île Sabah, Les jardins du Lac, 1053 Tunis Tél : 71 197 170 Fax : 71 197 210 E-mail : contact@innovest. tn
MEDINVEST	Adresse : RUE DU LAC DE COME Berges Du Lac, Tunis, Tunisie Tél : 71 860 955 Fax : 71 860883 E-mail :
S.P.P.I SOCIETE DE PARTICIPATION ER DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	Adresse : Imm. Hannibal 1er étage 1053 Les Berges du Lac Tuni Tél : 71862444 Fax : 71860359 E-mail : info@sppi.fin.tn
TUNISIE FINANCE INNOVATION	Adresse : 151, avenue Othman Ibn Affen, Menzah VI Tél : 71 234 638 Fax : 71 230 825 E-mail :





Annexe 4 : Liste des SICAR Bancaires

STB SICAR	Imm AlImtiez, Centre Urbain Nord 1003 – Tunis
	Tél :71.750.314 / 71.238.729
	Fax :71.234.411
	E-mail:info@stbsicar.com.tn
SIM SICAR (BH)	67, Rue Alain SAVARY Cité Jardins – Imm. B – 3ème étage 1002 – Tunis
	Tél :71.780.140
	Fax :71.846.675
	E-mail :simsicar@wanadoo.tn
SICAR INVEST (BNA)	27bis, rue du Liban, LAFAYETTE 1002 Tunis
	Tél :71.894.851 / 71.893.940
	Fax :71.786.930
	E-mail :Sicar.invest@planet.tn
BTE SICAR	Nour Building 5ème étage, Centre Urbain Nord 1003 - Tunis
	Tél :71.232.622
	Fax :71.232.871
	E-mail :habib.benhadj@bte.com.tn



BT SICAR	3 Avenue de France 1002 Tunis Tél :71.351.251 / 71.352.082 Fax :71.343.257 E-mail :mehdi.elbah@ bt.com.tn
GLOBAL INVEST SICAR	139, Avenue de la Liberté 1002- Tunis Tél :71.847.613 Fax :71.848.395 E-mail :nabil.lakhoua@ bnpparibas.com
UNIVERS INVEST SICAR	04 Rue de Grèce - Centre Le Palmarium, 3ème étage A-04 1000 – Tunis Tél :71.331.788 Fax :71.247.342 E-mail :uis@planet.tn
INTERNATIONAL SICAR	11, Avenue Hédi NOUIRA, Imm. BTKD, BLOC C –8ème Etage1002- Tunis Tél :71.241.113 / 71.240.846 Fax :71.240.700 E-mail :sicar.uib@planet.tn





ATTIJARI SICAR	Résidence OMAR Bloc A 2ème étage Montplaisir 1073 Tunis
	Tél :71.846.387 / 71.891.118
	Fax :71.845.800
	E-mail:Ali.saidi@attjaribank. com.tn
SICAR AMEN	Avenue MOHAMED V
	Tél :71.835.500 / 71.850.701
SODICAB SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU CAP BON	Adresse : Place 7 Novembre Imm. la Jarre B.P 160, Nabeul
	Tél : 72 230 240
	Fax : 72 230 161
	Email : sodicab@planet.tn
SAGES CAPITAL	Adresse : Imm.Mark Crowm - Rue lac Lemman 1053 LES BERGES DU LAC TUNIS
	Tél : 71197923
	Fax : 71197924

Annexe 5 : Liste des Sociétés de leasing



IJARA BANQUE ZITOUNA	2. Boulevard Qualité de la Vie 2015 le Kram - Tunisie
AIL-ARAB INTERNATIONAL LEASE	11, Rue Hédi Nouria, boîte postale 280, 1000 Tunis
AMEN LEASE	124, Avenue de la Liberté 1002 TUNIS
ATL - ARAB TUNISIAN LEASE	Ennour Bulding. Centre urbain nord - 1082 Tunis Mahrajene
ATTIJARI LEASING	R. de Lac Annacy 1053, Les Berges du Lac 1053 Tunis
BL - BEST LEASE	88, Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis
CIL - COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	6, Avenue Jean Jaurés, 1001 Tunis
EL WIFACK LEASING	1, rue 8160 - Cité Olympique - 1003 Tunis
GL GENERAL LEASING	Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis





HL - HANNIBAL LEASE	Rue du Lac Malaran 1er étage Les Berges du Lac - Route de la Marsa 2045 Tunis
MODERN LEASING	Immeuble Assurances SALIM, Centre Urbain Nord, Lot AFH BC5, 1082 Cité Mahrajène
TUNISIE LEASING	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène
UBCI LEASING	39, Avenue du 10 Décembre 1948 - El Menzah IV 1004 Tunis Tunisie



www.cjd.tn

